

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 2211

présenté par
M. Cherpion et M. Viry

à l'amendement n° 1705 du Gouvernement

ARTICLE 16

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« et d'animer »

les mots :

« d'animer et de rendre publics ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour permettre aux salariés et aux actifs en général de mobiliser leur CPF avec discernement, il faut bien sur une politique efficace en matière de « qualité » des organismes de formation mais aussi une vision globale sur les grandes tendances du marché du travail.

C'est pourquoi il importe que France compétences puisse assurer la publicité des besoins en compétences sous une forme consolidée.